

Falaise

Falaise. La fusion des lycées revotée à la Région le 9 avril

OUEST-FRANCE.FR | jeudi 29 mars 2018

480 mots



Le Conseil régional va de nouveau se prononcer sur la fusion des lycées Louis-Liard et Guibray, contestée par les enseignants de l'établissement professionnel. - Crédit Archives Ouest-France

Le Conseil régional va de nouveau se prononcer sur la fusion du lycée général et technologique Louis-Liard et du lycée professionnel Guibray (Falaise), lundi 9 avril 2018.

Nouveau rebondissement dans l'épineux dossier de la fusion du lycée général et technologique Louis-Liard et du lycée professionnel Guibray, en projet pour la rentrée de septembre 2018.

La délibération sera soumise au vote du Conseil régional lundi 9 avril. Pour la seconde fois. Les conseillers régionaux s'étaient prononcés une première fois en faveur de cette fusion le 18 décembre. Les enseignants de Guibray et plusieurs élus étaient montés au créneau pour dénoncer l'absence de l'avis, pourtant obligatoire en amont, du Conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN).

« En raison d'un défaut de quorum, le CAEN, initialement organisé le 4 décembre 2017, avait été reporté au 22 décembre », justifie le président de la Région, Hervé Morin, dans la nouvelle délibération. Le CAEN s'était alors prononcé contre la fusion des lycées de Falaise, ainsi que des mutualisations prévues à Coutances, Argentan et Alençon.

« Cet avis ne lie pas la Région », souligne Hervé Morin. Mais « dans la mesure où il n'a pu être porté préalablement à la connaissance des conseillers régionaux, les propositions de fusion d'établissements sont de nouveau soumises au vote de l'assemblée », poursuit le président, qui invite ses conseillers à « confirmer la décision » du 18 décembre.

« Cela nous donne raison »

Cette délibération redonne espoir aux enseignants de Guibray, qui craignent de voir disparaître l'identité de leur établissement dans une fusion. « Elle nous donne raison sur le vice de forme », réagissent les professeurs. Le tribunal administratif (TA) avait rejeté leur recours en février. « Ce rejet n'était pas sur le fond, mais sur le fait que le vote n'était pas un acte administratif. La Région craint aujourd'hui que le vice de forme ne rende vulnérable devant le TA le futur arrêté préfectoral. Elle se couvre en revotant. »

Autre point qui interpelle les enseignants : « l'inégalité devant la loi, par la différence de traitement entre Alençon et Falaise. » La fusion ornaise, qui faisait également face à une forte opposition, a été retirée de la nouvelle proposition de vote. Là où, « aucune délibération n'a été menée à Falaise ».

Les enseignants appellent la maire adjointe de la Ville et conseillère régionale, Élisabeth Josseume (qui avait voté en faveur de la fusion en décembre), à prendre aujourd'hui « la responsabilité d'un débat portant enfin sur le fond ».

Contactée ce jeudi, Élisabeth Josseume affirme être « tout à fait disposée à rencontrer les enseignants ». Quel sera son vote le 9 avril ? « Je suis dans l'incapacité de me prononcer. Il me manque des informations de la Région », affirme la conseillère, dans l'attente d'un entretien avec le vice-président chargé des lycées, Bertrand Deniaud.